

Fédération syndicale



Service public

Solidaires - Unitaires – Démocratiques
Chauderon 5 – 1003 Lausanne
Tél. 021 / 351 22 50 - info@sud-vd.ch



Syndicat des services publics
Section Vaud-Etat
Av. Ruchonnet 45, CP 1324, 1001 Lausanne
www.ssp-vaud.ch

Fédération des sociétés de fonctionnaires
Ch. des Allinges 2
Case postale 27
1006 Lausanne

Lausanne, le 7 octobre 2009

Chères et chers collègues,

La Fédération SUD et le Syndicat des services publics souhaitent trouver une issue au blocage actuel de la constitution de la commission de recours. Nous constatons également que toute issue permettant une composition à six membres de cette commission (outre la présidence) semble aujourd'hui difficile à imposer.

Pour notre part, nous souhaitons sortir de cette situation de blocage que nous déplorons et qui pénalise avant tout le personnel de la fonction publique ayant déposé un recours. Nous souhaitons donc qu'un accord soit trouvé qui permette une représentation équitable de nos trois organisations syndicales. Toutefois, nous vous rappelons que nous vous avons déjà fait une proposition sur cet objet et il serait bon que vous nous précisiez vos positions sur les divers éléments de celle-ci.

C'est dans cet objectif que nous nous adressons à vous et que nous vous formulons les propositions suivantes.

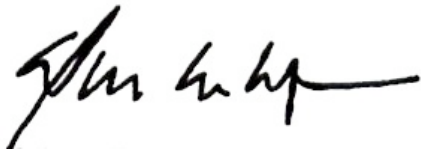
Lors de la séance de négociations du 23 septembre dernier, l'idée d'un tournus a été évoquée par le Président du Conseil d'Etat. Les membres de la délégation de la FSF présent.e.s lors de cette séance ont semblé intéressé.e.s par cette perspective. Nous reformulons donc la proposition d'un tournus des membres de la commission représentant le personnel. Cette issue semble la plus à même de permettre une représentation équitable .

Nous proposons également le maintien du principe d'une convention régissant les relations entre chaque organisation durant la phase d'activité de cette commission. Cette convention doit régler les conditions de collaboration entre les syndicats en vue de la défense la plus efficace des salarié.e.s recourants.e.s. Elle doit être complétée par des éléments d'engagement réciproque entre les organisations et des organisations envers les salarié.e.s ayant ouvert action à la Commission de recours. Il va de soi que, pour SUD comme pour le SSP, le contenu précis de cette convention est à discuter et à négocier entre les organisations du personnel.

Nous attendons donc votre détermination par rapport aux propositions présentées ici et vous prions de nous répondre dans les meilleurs délais. En cas de réponse positive de votre part, nous souhaiterions engager rapidement des discussions entre nos trois organisations afin d'évoquer les thèmes mentionnés dans le présent courrier.

Dans l'attente de votre réponse, recevez, chères et chers collègues, nos meilleures salutations.

Pour SUD

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jean-Luc' followed by a long horizontal stroke.

Pour le SSP

David Gygax, secrétaire